

Digne-les-Bains, le **10 JUIN 2021**

Pôle Environnement

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

approuvant un plan de gestion cynégétique dans le département des Alpes-de-Haute-Provence  
pour la saison cynégétique 2021-2022

---

Synthèse des observations exprimées dans le cadre de la consultation du public

Conformément à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public (modifiant le code de l'environnement) aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, une consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral approuvant un plan de gestion cynégétique concernant les galliformes de montagne dans le département des Alpes-de-Haute-Provence pour la campagne 2021-2022 a été conduite pendant le délai légal de 21 jours, soit du 11 mai au 1<sup>er</sup> juin 2021.

Cette consultation du public faite par voie électronique sur le site Internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence n'a donné lieu à aucune observation.

  
La Directrice Départementale  
des Territoires,  
Catherine GAILDRAUD